



LE RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)

**ATTIRE VOTRE ATTENTION
SUR DES DOCUMENTS
ENVOYÉS AUX INDÉPENDANTS
PAR DES SOCIÉTÉS SANS LIEN
AVEC LE RSI**

Il s'agit de bulletins de cotisation et d'adhésion à un service facultatif qui **ne proviennent pas de nos services.**

La cotisation demandée ne concerne pas votre protection sociale obligatoire.



**Le RSI vous incite donc
à la vigilance.**



**→ Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre caisse régionale.**



Édition : Caisse nationale du RSI - Création : Parimage



Retrouvez toutes les informations
sur votre protection sociale :
www.le-rsi.fr